



REGLEMENT DE CONSULTATION (RC), commun à tous les lots

Groupement Interprofessionnel pour l'Apprentissage et la Formation Continue
Intelligence Apprentie (GIPAFOC-IA)

3 boulevard du bâtonnier Cholet

44 100 NANTES

SIRET : 42417546100021

N° TVA Intracommunautaire : FR79424175461

Travaux d'extension d'un établissement de formations pour le compte de l'IA- GIPAFOC (IA)

Procédure Adaptée – n° marché : 2024 RTPN 4002

(selon les dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 du code de la commande publique)

Date limite de réception des candidatures et des offres

Au plus tard le 16 février 2024- 12 Heures

Cette consultation fait l'objet d'une annonce parue :

- Au BOAMP
- Sur notre site de dématérialisation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>
- Sur notre site internet : <http://nantesstnazaire.cci.fr/>
- Ouest France (44).

NB :

L'article R.2132-7 du code de la commande publique prévoit ceci : « Sous réserve des dispositions des articles R.2132-11 à R.2132-13 du code de la commande publique, les communications et les échanges d'informations lors de la passation d'un marché en application du présent livre ont lieu **par voie électronique**. »

SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS	3
ARTICLE 1 PREAMBULE-données et contexte	4
ARTICLE 2 OBJET DE L'APPEL D'OFFRES	5
ARTICLE 3 DESCRIPTION DU MARCHE	5
3.1 Procédure de passation du marché	5
3.2 Nombre de titulaire.....	5
3.3 Allotissement	5
3.4 Durée du marché	6
3.5 Variantes	6
3.6 Prestations Supplémentaires Eventuelles	6
3.7 Modifications du dossier de consultation.....	6
3.8 Demande de renseignements.....	7
3.9 Classifications CPV	7
3.10 Contenu du dossier de consultation des entreprises (DCE).....	7
3.11 Obligation des candidats.....	7
3.12 Délai de validité des offres	8
3.13 Prestations similaires.....	8
ARTICLE 4 MONTANT DU MARCHE	8
ARTICLE 5 CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	8
ARTICLE 6 DELAI DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	9
ARTICLE 7 JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	9
7.1 Sélection des candidatures.....	10
7.2 Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse	10
ARTICLE 8 REMISE DE PLUSIEURS OFFRES PAR UN MÊME CANDIDAT	11
ARTICLE 9 SUITE A DONNER A LA CONSULTATION	11
ARTICLE 10 NEGOCIATION	11
ARTICLE 11 VISITE DE SITE	11
ARTICLE 12 VOIES ET DELAIS DE RECOURS	12

LISTE DES ABREVIATIONS

AAPC	: Avis d'Appel Public à la Concurrence
BOAMP	: Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics
CCAG	: Cahier des Clauses Administratives Générales
CCP	: Code de la Commande Publique
CCAP	: Cahier des Clauses Administratives Particulières
CCTP	: Cahier des Clauses Techniques Particulières
DU	: Document Unique
DCE	: Dossier de Consultation des Entreprises
EA	: Entité adjudicatrice
JAL	: Journal Annonces Légales
JOUE	: Journal Officiel de l'Union Européenne
PA	: Pouvoir adjudicateur
RC	: Règlement de la consultation

ARTICLE 1 PREAMBULE-données et contexte

Les données du projet



Maître d'Ouvrage : IA

AMO : CCI Nantes St-Nazaire et Yamo conseils

Moe : Mill Architecture (= aune architecture et Urbanisme)

Montant de l'enveloppe travaux = 1,5 M€ HT

Planning : réouverture au public de l'école impériale au 2 septembre 2024

Le contexte du projet

En septembre 2022, Intelligence Apprentie IA s'implante à Savenay et accueille 45 jeunes apprentis en formation aux métiers de la vente et du commerce.

Cette opération de 300 m² montée en quelques mois avec l'assistance de la CCI a été réalisée grâce à l'utilisation de bâtiments modulaires sur un terrain loué à la Communauté de Communes d'Estuaire et Sillon proche de la gare de Savenay, rue des frênes dans la zone des acacias.

L'opération immobilière consiste à construire 700 m² de locaux ERP et RE2020 en lieu et place de l'actuelle école. L'opération est complexe car :

- L'école fonctionne toujours pendant la période de travaux, entre mars et septembre 2024.
- L'ouvrage doit être complètement livré pour la rentrée 2024.

Dans ce contexte la maîtrise d'ouvrage étudiera toutes les offres pour réaliser cette opération. C'est ainsi qu'il a été acté de construire un cahier des charges donnant la possibilité à plusieurs types de d'entreprises de répondre au présent appel d'offres travaux. En effet il est possible de répondre à cette consultation en proposant :

- Des structures modulaires en bois ou en métal.
- Un mode constructif en 2D ou 3D.
- Des aménagements intérieurs finis et livrés sur place ou à finir.
- Une offre globale « clé en main » et en répondant à tous les lots.

Les trois objectifs principaux de ce projet sont :

1. Garantir une livraison des ouvrages avant le 2 septembre.
2. Respecter l'enveloppe financière estimée à 1,5 M€ HT pour ces travaux.
3. Assurer la conformité ERP (5^{ème} catégorie) et RE2020.

La maîtrise d'ouvrage sera attentive aux dispositions originales que les entreprises comptent prendre pour remplir ces trois objectifs. Les variantes seront acceptées (cf article 2.5 du présent RC) ; par exemple il sera possible de proposer une structure métallique au lieu de la structure bois décrite dans les lots 2 et 3.

ARTICLE 2 OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent marché est un marché public de travaux relatif à l'extension d'un établissement de formations situé à Savenay (44) pour le compte de l'entité suivante :

- **Groupement Interprofessionnel Pour l'Apprentissage et la Formation Continue (IA-GIPAFOC)**, 3, boulevard du bâtonnier Cholet, 44100 Nantes,

Pour le site de livraison suivant :

- **IA Savenay**, 2 rue des Frênes, 44260 Savenay

ARTICLE 3 DESCRIPTION DU MARCHÉ

3.1 Procédure de passation du marché

La procédure retenue est celle de la procédure adaptée suivant les dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 du code de la commande publique.

Le présent marché est un marché ordinaire à prix forfaitaires selon les dispositions de l'article R2112-6 du code de la commande publique.

3.2 Nombre de titulaire

1 par lot

3.3 Allotissement

Le marché est constitué de 6 lots et de 6 sous-lots :

- Lot n°1_Gros œuvre -Terrassement-Déconnexion-Reconnexion
- Lot n°2_Construction hors site – ZONE EST
- Lot n°3_Construction hors site – ZONE OUEST
- Lot n°4A_Ouvrages sur site / Charpente bois
- Lot n°4B_Ouvrages sur site / Bardage bois
- Lot n°4C_Ouvrages sur site / Electricité
- Lot n°4D_Ouvrages sur site / Plomberie – Sanitaires - CVC
- Lot n°4E_Ouvrages sur site / Agencements
- Lot n°4F_Ouvrages sur site / Serrurerie
- Lot n°5_Paysage – Aménagements extérieurs - signalétique
- Lot n°6_Ascensoriste

Les candidats doivent soumissionner pour la réalisation de l'ensemble des prestations de chaque lot.

Les candidats ne peuvent pas présenter des offres variables selon le nombre de lots susceptibles d'être obtenus. Les réductions éventuelles liées à l'attribution de plusieurs lots à un seul candidat ne pourront être prises en compte ni pour le choix du titulaire ni lors de l'exécution du marché.

Les candidats peuvent répondre à un ou plusieurs lots.

3.4 Durée du marché

Date de début prévisionnelle du marché : ou date de réception de la notification du marché.

Durée du marché : 6 mois (délai prévisionnel) à compter de mi-mars 2024

Ce délai figure dans l'Acte d'Engagement. Il comprend la période de préparation définie à l'article 28.1 du CCAG-TX, le délai d'exécution des travaux défini à l'article 19.1.1 du CCAG-TX, le délai de mise au point et le délai de mise en observation :

- **Période de préparation** : 3 mois, engagé par l'ordre de service prescrivant le commencement de la période de préparation
- **Exécution des travaux** : 3 mois, engagée par un ordre de service de démarrage de la phase de réalisation des travaux qui correspond à l'autorisation de pénétrer sur site pour démarrage des travaux par le Titulaire. Cet ordre de service sera émis à l'issue de l'approbation par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre des études d'exécution nécessaires au démarrage des travaux.

Les durées de la période de mise au point et d'observation indiquées dans l'Acte d'Engagement sont des durées minimums et sont incluses dans le délai d'exécution global du marché.

3.5 Variantes

Les variantes sont à l'initiative du candidat pour chaque lot ou sous lot. Ce dernier aura la liberté de présenter une offre variantée à la place de l'offre de base. En outre, le candidat, s'il le souhaite, pourra présenter une offre de base, et une ou plusieurs variantes. Chaque offre variantée devra être accompagnée d'une DPGF.

3.6 Prestations Supplémentaires Eventuelles

Sans objet.

3.7 Modifications du dossier de consultation

L'IA se réserve le droit d'apporter **au plus tard le 12 février 2024**, les modifications de détails au dossier de consultation.

Toutefois, ces modifications ne pourront pas porter sur les éléments substantiels de la consultation ou du cahier des charges. En cas de modification substantielle, un délai supplémentaire de remise des offres sera accordé aux sociétés.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.8 Demande de renseignements

Les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus en déposant vos questions sur notre plate-forme de dématérialisation de nos marchés : www.marches-publics.gouv.fr **jusqu'au 09 février 2024**. Toute demande déposée après cette date limite n'obtiendra pas de réponse de la part de l'IA. Les réponses apportées par l'IA pourront être communiquées **jusqu'au 12 février 2024**.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier, ajouté des éléments de réponse apportés par l'IA, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

3.9 Classifications CPV

- Lot n°1_Gros œuvre -Terrassement-Déconnexion-Reconnexion : 45223220-4
- Lot n°2_Construction hors site – ZONE EST : 45000000-0
- Lot n°3_Construction hors site – ZONE OUEST : 45000000-0
- Lot n°4A_Ouvrages sur site / Charpente bois : 45261100-5
- Lot n°4B_Ouvrages sur site / Bardage bois : 45262650-2
- Lot n°4C_Ouvrages sur site / Electricité : 45311200-2
- Lot n°4D_Ouvrages sur site / Plomberie – Sanitaires – CVC : 45330000-9
- Lot n°4E_Ouvrages sur site / Agencements : 44115800-7
- Lot n°4F_Ouvrages sur site / Serrurerie : 44316500-3
- Lot n°5_Paysage – Aménagements extérieurs – signalétique : 45112700-2
- Lot n°6_Ascensoriste : 45313100-5

3.10 Contenu du dossier de consultation des entreprises (DCE)

Le dossier de consultation est composé des éléments suivants :

- Le présent Règlement de la Consultation (RC) commun à tous les lots, et son annexe concernant la dématérialisation
- Le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP), commun à tous les lots et les sous-lots
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DGPF), un par lot / sous-lot
- Un Cahier des Clauses Techniques particulières (CCTP), un commun, un par lot / sous-lot
- La Grille RSE
- Etudes de sols
- Etudes thermique
- Etudes de compatibilité GRT-GAZ
- Dossier du permis de construire
- Dossier de plans de la MOE et pièces graphiques

3.11 Obligation des candidats

Les candidats se doivent de signaler toute erreur, omission, imprécision, contradiction ou ambiguïté qu'ils pourraient déceler dans les documents faisant partis de la présente consultation.

Les candidats sont invités également :

- à prendre en considération les mesures qu'imposent la lutte contre la propagation du virus covid-19, en phase exécution du marché

- à en tenir compte directement dans l'élaboration de leur offre.

3.12 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée au règlement de consultation.

3.13 Prestations similaires

L'IA se réserve la possibilité de confier au(x) titulaire(s) des lots, en application de l'article R.2122-7 du CCP, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence.

La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché.

ARTICLE 4 MONTANT DU MARCHE

Les montants de la prestation sont contractuels et précisés au sein de l'acte d'engagement par lot. Ils ne pourront être modifiés ni pendant la consultation ni en cours d'exécution.

Les prix sont fermes durant toute la durée du marché.

ARTICLE 5 CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux entreprises sur notre plate-forme de dématérialisation : www.marches-publics.gouv.fr. L'inscription est gratuite et rapide.

Il est important de rappeler qu'en cas de modification de la consultation (dates, rectificatifs/compléments, questions/réponses), nous devons être en mesure de vous contacter pour vous transmettre les éléments actualisés. C'est pourquoi nous vous conseillons de vous authentifier et de laisser vos coordonnées sur la plate-forme pour télécharger le DCE.

Aussi, les éléments de la candidature ou de l'offre, qui doivent être entièrement rédigés **en langue française**, pourront faire l'objet, de demandes de précisions et de compléments.

Contenu des candidatures et des offres		
	Réponse électronique (obligatoire en cas de réponse en groupements d'entreprises)	Documents qui seront demandés au seul candidat retenu
Lettre de candidature DC1	x	
Lettre de déclaration DC2	x	
Déclaration de sous-traitance DC 4 (en cas de présentation d'un sous-traitant)	x	
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations qui font l'objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices ou la lettre de déclaration DC2	x	

Information concernant si le candidat est une PME ou non (NB : montant de l'avance forfaitaire)	x	
Attestations d'assurance		x
Attestation de régularité fiscale de l'année en cours, du mandataire et de chaque membre du groupement		x
Attestation sociale de l'année en cours, du mandataire et de chaque membre du groupement		x
Attestation relative à la lutte contre le travail dissimulé, dûment complétée, accompagnée des pièces justificatives, datée		x
Copie du jugement prononcé, si le candidat est en redressement judiciaire	x	
L'acte d'engagement (AE) complété, daté et signé - un par lot	x	signé électroniquement format PADES recommandé
La décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) complétée et datée – une par lot	x	
Pièces demandées, communes à tous les lots		
Une liste de références effectuées par les candidats au cours des trois dernières années. (Les références en logements modulaires seront acceptées) et notamment des références en modulaire pour les lots concernés.	x	
Certification qualité le cas échéant	x	
Un mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du marché, daté comprenant notamment : - Le planning d'exécution des travaux - Les moyens humains - Les moyens matériels et logistiques (carnet d'équipements et en particulier pour le lot 4D)	x	
Une présentation des activités sous-traitées	x	
En cas de groupement d'entreprises, la convention entre les membres	x	
L'engagement du candidat vers des actions RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) mises en œuvre dans les domaines qui font l'objet du présent marché – Grille RSE à compléter	x	

Si après les 5 jours ouvrés à compter de la demande de documents de l'IA auprès du candidat retenu, celui-ci n'est pas en mesure de fournir les documents demandés, ou si des écarts ont été constatés entre l'offre remise initialement après négociation ou mise au point avec l'acheteur et l'offre signée, le marché sera attribué à l'offre classée en 2^{ème} (sous réserve qu'elle fournisse à son tour les documents demandés).

Dans le cas où un candidat fournirait dans sa candidature ou son offre des éléments relatifs à ses conditions générales de vente, l'IA ne les prendrait pas en compte.

ARTICLE 6 DELAI DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

La candidature et l'offre devront parvenir à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr

Au plus tard le 16 février 2024 - 12 Heures

Les dossiers déposés après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

ARTICLE 7 JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

7.1 Sélection des candidatures

Seront éliminés :

- Les dossiers reçus après la date et l'heure limites de dépôt figurant au présent règlement ;
- Les candidatures incomplètes et ne présentant pas les documents énoncés au présent règlement Toutefois et conformément à l'article R-2144.2 du CCP, si le pouvoir adjudicateur constate que les pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, elle peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats et qui ne saurait être supérieur à dix jours.
- Les candidatures qui ne sont pas recevables ;
- Les candidats dont les garanties professionnelles, techniques et financières sont insuffisantes au regard des critères suivants :
 - Garanties financières
 - Moyens humains et techniques
 - Capacités professionnelles (seront notamment présentées les références sur des projets de nature similaire)

7.2 Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse

Les offres seront jugées en tenant compte des critères suivants, classés par ordre de priorité décroissante et pondérée :

- Qualité technique de l'offre : 50 %
 - Qualité technique des équipes
 - Délais d'exécution des travaux et moyens mis en œuvre pour tenir le délai d'exécution de travaux
 - Méthodologie travaux
 - Fournitures et équipements proposés

- Prix : 40 %

- Démarches RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) mises en œuvre dans les domaines qui font l'objet du présent marché : 10 %

Méthode de notation pour l'analyse comparative des offres :

- Pour le critère « Prix » :

Note de l'offre analysée = (Note maximale (sur 5) x prix le plus bas) / Prix de l'offre analysée

- Pour le critère « Qualité technique de l'offre » :

Une note de 0 à 5 sera attribuée au regard de l'échelle de notation suivante : 0 = aucune information ou hors sujet ; 1 = très inadaptée ; 2 = inadaptée ; 3 = moyenne / standard ; 4 = très adaptée ; 5 = optimale / au-delà du besoin. Des ½ points pourront être accordés.

- Pour le critère « Démarche RSE » : Moyenne des notes de l'ensemble des critères du cadre de réponse RSE (Grille RSE).

Une note de 0 à 5 sera attribuée au regard de l'échelle de notation suivante : 0 = aucune information ou hors sujet ; 1 = très inadaptée ; 2 = inadaptée ; 3 = moyenne / standard ; 4 = très adaptée ; 5 = optimale / au-delà du besoin. Des ½ points pourront être accordés.

Une fois les notes renseignées, l'IA multipliera ces notes par les pondérations associées à chaque critère. Puis, l'IA fera la somme pour chaque candidat et c'est le candidat qui aura la plus grande somme qui sera le titulaire du présent marché. Au cas où deux candidats obtiendraient la même note finale, celle ayant présenté l'offre de prix la plus basse sera retenue.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le bordereau des prix unitaires et les autres pièces de l'offre, il ne sera tenu compte que du ou des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier avant l'attribution ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme offre irrégulière.

ARTICLE 8 REMISE DE PLUSIEURS OFFRES PAR UN MÊME CANDIDAT

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue par voie électronique dans le délai fixé pour la remise des offres.

ARTICLE 9 SUITE A DONNER A LA CONSULTATION

L'IA se réserve la possibilité de ne pas donner suite à la présente consultation ou de ne pas retenir la totalité des prestations. Il ne sera versé aucune indemnité aux candidats ayant remis une offre.

ARTICLE 10 NEGOCIATION

L'IA se réserve le droit de négocier avec **les offres classées 1^{er} et 2^{ème}**, par lot, suivant les critères d'évaluation des offres. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments et composantes d'une offre d'un candidat, sous toute forme que ce soit.

Les échanges se feront par la plateforme de dématérialisation (www.marches-publics.gouv.fr) à l'adresse indiquée par le candidat lors du dépôt de sa candidature (l'IA ne pourra être tenue responsable de la non-consultation par le candidat de sa messagerie).

Au terme de la négociation, les offres seront à nouveau analysées conformément aux critères de jugement des offres.

Toutefois, l'IA peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

ARTICLE 11 VISITE DE SITE

Les candidats ont la possibilité de faire des visites sur sites. Ils devront prendre rendez-vous par mail auprès de :

Olivier Bouldet – olivier.bouldet@44.cci.fr

Lors de la visite, si des questions précises venant à nécessiter une mise au point, celles-ci devront être posés sur la plate-forme de dématérialisation de nos marchés publics : www.marches-publics.gouv.fr.

La distribution de questionnaires sur site n'est pas autorisée.

Les candidats ne pourront pas se prévaloir d'une mauvaise évaluation de leur prestation s'ils n'ont pas participé à une visite.

ARTICLE 12 VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le présent contrat est régi par le Droit français. Les tribunaux français sont seuls compétents.

En cas de différend concernant son interprétation ou son exécution, les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour parvenir à un règlement amiable.

Si toutefois elles ne peuvent parvenir à un accord, dans un délai d'un mois à compter de la notification écrite du différend par l'une ou l'autre des parties, le différend sera soumis au Tribunal Administratif de Nantes seul compétent pour connaître du litige.

Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif
6 allée Ile Gloriette BP 24111
44041 Nantes Cedex 1
Téléphone : 02.55.10.10.02
Télécopie : 02.55.10.10.03
Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif
6 allée Ile Gloriette BP 24111
44041 Nantes Cedex 1
Téléphone : 02.55.10.10.02
Télécopie : 02.55.10.10.03
Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr